

ANNEXE IV : Calendrier du mouvement interdépartemental – Rentrée scolaire 2024

JEUDI 19 OCTOBRE 2023	Note de service M.E.N.J. – DGRH B2-1 du 12 octobre 2023 parue au B.O.E.N. N°39 du 19 octobre 2023.
LUNDI 06 NOVEMBRE 2023	Ouverture de la plateforme « Info mobilité » au M.E.N.J.
MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023 à 12H	Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M. 1 ^{er} degré
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023 à 12H	Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M. 1 ^{er} degré. Fermeture de la plateforme « Info mobilité » du M.E.N.J. Ouverture de la cellule mouvement de la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle (03.54.51.21.22. – 03.83.93.56.64.).
A partir du JEUDI 30 NOVEMBRE 2023	Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.
JEUDI 14 DECEMBRE 2023	Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle avec les pièces justificatives (cachet de la poste faisant foi). Date limite de réception des demandes formulées au titre du handicap au service de médecine de prévention du Rectorat.
LUNDI 15 JANVIER 2024	Date limite de réception par la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle: - des demandes tardives pour rapprochement de conjoint ; - des demandes tardives pour les enseignants dont la titularisation a été prononcée tardivement avec effet au 1 ^{er} septembre 2023 ; - des modifications de demandes enregistrées afin de tenir compte d'un enfant né ou à naître, d'une mutation imprévisible du conjoint connue après le mercredi 29 novembre 2023.
MERCREDI 17 JANVIER 2024	Affichage des barèmes dans S.I.A.M 1 ^{er} degré.
Du MERCREDI 17 JANVIER 2024 au MERCREDI 31 JANVIER 2024	Phase de vérification des barèmes par les enseignants.
MARDI 6 FEVRIER 2024	Date limite de réception par la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental.
MERCREDI 7 FEVRIER 2024	Affichage des barèmes définitifs arrêtés par l'IA-DASEN dans SIAM
MERCREDI 6 MARS 2024	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation (S.I.A.M. 1 ^{er} degré, boîtes aux lettres I-Prof et SMS si numéro de téléphone portable communiqué).